

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une assemblée publique de consultation du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 19 h 30, le 9 avril 2018, à laquelle sont présents les membres suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Alexandre Lamarre, inspecteur municipal, sont également présents.

L'avis public avisant de la tenue de cette assemblée est paru dans le journal L'Avenir & des Rivières le 28 mars 2018 et a été affiché au babillard de l'hôtel de ville, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien et au babillard de la Caisse Desjardins, au 101, rue Canrobert à Ange-Gardien, le 28 mars 2018.

PRÉAMBULE

Monsieur le maire explique que le but de cette assemblée publique de consultation est d'entendre les personnes intéressées par les modifications apportées par le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 829-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant les usages complémentaires autorisés à l'usage résidentiel, afin d'y ajouter le toilettage pour chiens et chats, sans pension pour animaux.

Monsieur Alexandre Lamarre explique les modifications apportées au règlement de zonage par le projet de règlement numéro 829-18.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire entend les personnes qui désirent s'exprimer et monsieur Alexandre Lamarre est invité à répondre aux questions en lien avec le règlement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19h35.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière